
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 26 juillet 2018 à 9 h 30
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement

ABSENCE :

Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Charles-Hervé AKA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Dany Barbeau/avocate, directrice d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

La mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau déclare la séance ouverte à 9 h 45.

CA18 30 07 0264

ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De modifier l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil, afin de reporter le point 40.04 à la prochaine séance ordinaire du Conseil.

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que modifié.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Deux citoyens posent des questions relativement à la fermeture de la descente à bateaux située sur la rue Pauline-Donalda.

CA18 30 07 0265

**AUTORISATION - DÉPENSE - TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION DES CONDUITES
D'ÉGOUTS - INCLUANT LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS - 3 ANS - DIVERSES**

RUES DE L'ARRONDISSEMENT - OCTROI - CONTRAT - GROUPE SANYVAN INC - APPEL D'OFFRES PUBLIC - 18-16662 (1 SOUMISSIONNAIRE).

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat au Groupe Sanyvan inc, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission soit au montant de 200 547,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 18-16662 (RP-ING18-08).

D'autoriser une dépense de 200 547,16 \$, taxes incluses, pour les travaux de nettoyage et inspection de conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour une période de trois ans dans diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1184820003

CA18 30 07 0266

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - QUATRE ORGANISMES - LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT - CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO - ÉQUIPE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES (É.R.D.P.) -SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX - PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR DE L'ILE DE MONTRÉAL (PALIM) - VOLET CLUBS DE VACANCES 2018.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière pour un montant total de 17 186 \$ à quatre (4) organismes partenaires de l'arrondissement offrant des clubs de vacances dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal 2018, soit :

Loisir Communautaires le Relais du Bout: 4 343 \$
Le Centre de Leadership pour la jeunesse Don Bosco 3 475 \$
Équipe Rivière-des-Prairies (É.R.D.P.): 5 412 \$
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles: 3 956 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1183353001

CA18 30 07 0267

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-RÉGION EST DE MONTRÉAL - INITIATIVE 1,2,3 GO DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POLITIQUE DE L'ENFANT 2018 - APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS À CET EFFET.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière totalisant la somme de 79 639 \$ aux organismes suivants dans le cadre de la Politique de l'enfant 2018:

	Organisme	Projet	Montants
1	Corporation de développement de la Pointe - Région Est de Montréal	Bienvenue Famille : Parents informés, enfants bien guidés	49 440 \$
2	Initiative 1,2,3, Go de Rivière-des-Prairies	Soutien aux familles	30 199 \$

D'approuver les deux projets de convention entre l'arrondissement et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉ

20.03 1187740005

CA18 30 07 0268

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉQUIPE RDP - DOSSIER PRIORITAIRE PRÉVENTION À L'ADHÉSION DES JEUNES AUX GANGS DE RUE - APPROBATION D'UN CONVENTION À CET EFFET.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles et Équipe RDP pour une durée d'un an, se terminant le 31 décembre 2018, concernant le projet *Mobilisation et intervention concertée des organismes jeunesse auprès des jeunes vulnérables et marginalisés*, dans le cadre du dossier prioritaire de Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue.

D'octroyer à l'organisme, une contribution financière de 44 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centre.

ADOPTÉ

20.04 1187740004

CA18 30 07 0269

OCTROI - CONTRAT - AXIA SERVICES - SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER - BIBLIOTHÈQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - PÉRIODE DU 1ER AOÛT 2018 AU 31 JUILLET 2020 - AUTORISATION DE DÉPENSE.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à l'organisme AXIA Services pour le service d'entretien ménager de la bibliothèque de Rivière-des-Prairies pour la période du 1er août 2018 au 31 juillet 2020;

D'autoriser une dépense de 158 117.77 \$ taxes incluses à cet effet;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer la convention de service;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1187585001

CA18 30 07 0270

OCTROI - CONTRAT - AXIA SERVICES - SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER - BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE DE POINTE-AUX-TREMBLES - PÉRIODE DU 1ER AOÛT 2018 AU 31 JUILLET 2021 - AUTORISATION DE DÉPENSE.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à l'organisme AXIA Services pour le service d'entretien ménager de la bibliothèque et maison de la culture de Pointe-aux-Trembles pour la période du 1er août 2018 au 31 juillet 2021;

D'autoriser une dépense de 235 168.33 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer la convention de service;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.06 1187585002

CA18 30 07 0271

RATIFICATION - CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. - POUR EFFECTUER - L'OUVERTURE, LA FERMETURE ET LA SURVEILLANCE DE QUATRE CHALETS DE PARC - PASQUALE-GATTUSO - DON BOSCO - ST-JEAN-BAPTISTE - DANIEL-JOHNSON - SURVEILLANCE DU PARC RICHELIEU - GESTION DU SERVICE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS "PRÊT À BOUGER" - ANIMATION D'ACTIVITÉS "PRÊT À BOUGER" - PROJET ESTIVAL ZONE ACTIVE 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De ratifier la convention de services professionnels de gré à gré avec l'organisme Société Ressources-Loisir de Pointe-aux-Trembles au montant de 51 383,48 \$ incluant les taxes pour :

- effectuer l'ouverture, la fermeture et la surveillance de quatre chalets de parc, soit : Pasquale-Gattuso, Don Bosco, St-Jean-Baptiste et Daniel-Johnson, et
- la surveillance du parc Richelieu, la gestion du service de prêt d'équipements Prêt à bouger, ainsi que l'animation d'activités Prêt à bouger dans le cadre de du projet estival Zone Active 2018.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de service;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1183353002

CA18 30 07 0272

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - LES BALLONS INTENSIFS -ORGANISATION DE LEURS ACTIVITÉS.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière, non récurrente, de 250 \$ à l'organisme "Les ballons intensifs" pour l'organisation de leurs activités, à savoir l'offre de camps d'entraînement gratuits pour les jeunes sportifs défavorisés;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02 1184860016

CA18 30 07 0273

ACCORDER - SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX (SPCA) - CONVENTION DE SERVICES - MISE EN RUVRE DU PROGRAMME DE CAPTURE, DE STÉRILISATION, DE RELÂCHE ET MAINTIEN DES CHATS ERRANTS (CSRM) - PÉRIODE D'UN AN À COMPTER DE LA SIGNATURE DE LA PRÉSENTE ENTENTE - AUTORISER UNE DÉPENSE.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de service avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), pour la mise en œuvre du Programme de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRM) pour une période d'un an à compter de la signature de la présente convention.

D'autoriser une dépense maximale de 10 000 \$.à cette fin;

D'autoriser Martin Coutu, directeur du Développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement ou son remplaçant à signer ladite convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1181652001

CA18 30 07 0274

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30084

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du projet de règlement à la séance ordinaire du 3 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement RCA18-30084 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur la circulation et stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles » afin de permettre à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de réserver des espaces de stationnement sur rue aux véhicules électriques en recharge.

ADOPTÉ

40.01 1184281033

CA18 30 07 0275

ÉDICTER - ORDONNANCE NUMÉRO OCA18-(C-4.1)-010 - INSTALLATION - 16 NOUVEAUX ARRÊTS - AUTOBUS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL - PLUSIEURS RUES DE L'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA18-(C-4.1)-010 en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, c. C-4.1), l'autorisation d'implanter les arrêts d'autobus suivants pour les lignes 40, 81, 86 et 183 de la STM:

No. d'arrêt	Rue	Rue transversale	Quadrant
61740	Saint-Jean-Baptiste	Industriel	sud-ouest
61731	Sherbrooke	Saint-Jean-Baptiste	sud-est
61741	40e Avenue	Beaudry	sud-est
61732	42e Avenue	Prince-Arthur	sud-est
61728	Gare Rivière-des-Prairies	Quai 2	---
61729	Prince-Arthur	42e Avenue	nord-est
61739	40e Avenue	Sherbrooke	nord-est
61757	Sherbrooke	Saint-Jean-Baptiste	nord-est
61730	Saint-Jean-Baptiste	Industriel	sud-est
53777	Saint-Jean-Baptiste	Urgel-Charbonneau	sud-est
61733	Saint-Jean-Baptiste	Henri-Bourassa	sud-est
61742	Maurice-Duplessis	Olivier-Lejeune	sud-ouest
Terminus ligne 81	Saint-Jean-Baptiste	Prince-Albert	sud-ouest
61734	Robert-Chevalier	Sherbrooke	nord-est
54250	du Tricentenaire	April	sud-est
58878	Saint-Jean-Baptiste	Henri-Bourassa	nord-est

ADOPTÉ

40.02 1184281034

CA18 30 07 0276

ÉDICTER - ORDONNANCE NUMÉRO OCA18-(C-4.1)-011 - IMPLANTATION - MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR AUTOBUS - BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS, ENTRE LA LIMITE OUEST DE L'ARRONDISSEMENT ET LA 87E AVENUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA18-(C-4.1)-011, afin :

- d'autoriser l'aménagement d'une voie réservée pour autobus, taxis et vélos, de 15 h 30 à 18 h de lundi à vendredi, sur le côté sud du boulevard Maurice-Duplessis entre la limite ouest de l'arrondissement et le boulevard de la Rivière-des-Prairies;
- d'autoriser l'aménagement d'une voie réservée pour autobus, taxis et vélos, de 6 h 30 à 9 h de lundi à vendredi, sur le côté nord du boulevard Maurice-Duplessis entre la limite ouest de l'arrondissement et la 56e Avenue;
- d'autoriser l'aménagement d'une voie réservée pour autobus et taxis, de 6 h 30 à 9 h 30 de lundi à vendredi, sur le côté nord du boulevard Maurice-Duplessis entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la 87e Avenue;
- d'implanter une nouvelle réglementation d'interdiction d'arrêter entre 15 h 30 et 18 h de lundi à vendredi sur le côté sud du boulevard Maurice-Duplessis, entre la limite ouest de l'arrondissement et le boulevard de la Rivière-des-Prairies (à l'exception des endroits où la voie réservée sera interrompue);
- d'implanter une nouvelle réglementation d'interdiction d'arrêter entre 6 h 30 et 9 h de lundi à vendredi sur le côté nord du boulevard Maurice-Duplessis, entre la limite ouest de l'arrondissement et la 56e Avenue (à l'exception des endroits où la voie réservée sera interrompue);
- d'implanter une nouvelle réglementation d'interdiction d'arrêter entre 6 h 30 et 9 h 30 de lundi à vendredi sur le côté nord du boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la 87e Avenue;
- d'autoriser l'ajout de feux de priorité pour autobus aux intersections gérées par des feux de circulation sur le boulevard Maurice-Duplessis entre l'avenue Ozias-Leduc et le boulevard Saint-Jean-Baptiste
- de conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.03 1184281035

40.04 RETIRÉ

CA18 30 07 0277

ÉDICTER - ORDONNANCE NUMÉRO OCA18-(RCA09-Z01)-003C - AFFICHAGE DE PANNEAUX PUBLICITAIRES - CERTAINS SITES DANS L'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA18-(RCA09-Z01)-003C vertu du règlement RCA09-Z01, article 315, afin :

D'autoriser exceptionnellement l'affichage :

- des enseignes et des panneaux publicitaires, incluant à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires, sur les sites et les périodes identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

40.05 1181528001

CA18 30 07 0278

APPROBATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - 2018 - ÉDICTION ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION DOMAINE PUBLIC.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation **amendée** des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2018 :

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA18-(C-4.1)-004D** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA18-(B-3)-001D** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA18-(P-1)-001D** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA18-(RCA09-Z01)-002D** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les calèches (17-079, article 55), l'ordonnance numéro **OCA18- (17-079)-001D** jointe à la présente, permettant la circulation de calèches, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA18-(P-3)-001D** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la «

Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2018», dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.06 1182971001

CA18 30 07 0279

MODIFICATION - TYPE DE VÉHICULES AUTORISÉS À EMPRUNTER LA VOIE RÉSERVÉE - BOULEVARD PERRAS - ENTRE LA LIMITE OUEST DE L'ARRONDISSEMENT ET LE BOULEVARD LOUIS-HIPPOLYTE-LA FONTAINE.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA18-(C-4.1)-012 modifiant l'ordonnance numéro OCA13-(C-4.1)-002 afin d'inclure la catégorie « vélos » aux véhicules autorisés à emprunter la voie réservée existante sur le boulevard Perras entre la limite ouest de l'arrondissement et le boulevard Louis-Hippolyte-La Fontaine.

Le premier alinéa de l'ordonnance numéro OCA13-(C-4.1)-002 est remplacé par le texte suivant :

« L'implantation une voie réservée pour autobus, taxis et vélos, dans les deux directions, sur le boulevard Perras, de la limite ouest de l'arrondissement au boulevard Louis-Hyppolyte-Lafontaine, aux heures d'opération suivantes :

- de 6 h à 9 h, en direction ouest et
- de 15 h 30 à 18 h 30, en direction est. »

ADOPTÉ

40.07 1125888016

CA18 30 07 0280

LEVÉE - SÉANCE

À 10 H 38

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2018

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement